ANNEXE N° -4-
SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
« SICAD »

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au bureau central des relations avec le citoyen
Référence : Arrêté du Ministre de .....en date du ..... Tel que modifié par l'arrêté du ..... (Jort N°..... du.....)

Organisme : Centre National Universitaire de Documentation Scientifique et Technique.

Domaine de la Prestation : Documentation et Recherches.

Objet de la Prestation : Consultation des bases de données nationales et étrangères, consultation des documents primaires, photocopies et reprographie.

Conditions D'obtention
Pour bénéficier de la prestation, l'intéressé doit appartenir à l'une des catégories suivantes : - Etudiants : à partir de la 4ème année de l'enseignement supérieur - Chercheurs - Professions libérales

Pièces à Fournir
Présenter : - Carte d'étudiant - Ou carte d'identité nationale.

Téléchargé à partir de JurisiteTunisie http://www.jurisitetunisie.com/

Etapes de la prestation	*Intervenants*	*Délais*
- Effectuer des recherches sur les bases de données locales.	- Bibliothèque/bénéficiaire	- Immédiatement
- Fournir les documents primaires	- Bibliothèque	- Immédiatement
- Reproduction des documents	- Service photocopie	- Immédiatement
- Effectuer les recherches sur des bases de données étrangères.	- Service de recherche en ligne/bénéficiaire	- Immédiatement
- Commander les articles non disponibles en Tunisie.	- Bibliothèque	- Délai variable selon le fournisseur
- Permettre la navigation sur Internet	- Bibliothèque/béneficiaire	- Immédiatement

Lieu de dépôt du dossier
Service : Centre National Universitaire de Documentation Scientifique et Technique Bibliothèque **Adresse** : 1, Avenue de France 1000 Tunis

Lieu d'obtention de la prestation
Service : Centre National Universitaire de Documentation Scientifique et Technique Bibliothèque Adresse : 1, Avenue de France 1000 Tunis

Délais d'obtention de la prestation
Immédiatement sauf pour les articles non disponibles en Tunisie, dans ce cas le délai est variable selon le fournisseur

Références législatives et / ou réglementaires
- Décret n° 99-2241 du 11 octobre 1999, portant organisation du Centre National Universitaire de Documentation Scientifique et Technique.

Téléchargé à partir de JurisiteTunisie http://www.jurisitetunisie.com/